



DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Séance du 17 janvier 2024

Convocation : 12/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Roux C. - Tournillac C.

Absents représentés : Jouhaud L. représentée par Jeambenoit E.
Picot S. représenté par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Bornard J.
Rigutto E. représenté par Noel F.

Secrétaire de Séance : Pin Emilie

Délibération : 2024-004

Objet : Election des représentants des sapeurs-pompiers volontaires et des représentants des Elus au sein du CCCSPV (Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires).

Madame le Maire rappelle qu'une délibération a été prise en date du 17 mai 2021 afin d'élire les représentants au sein du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires à la suite de la dissolution du SIVU.

Elle informe les Elus de la nécessité de délibérer de nouveau sur la constitution de ce comité au vu du nom de l'ancien Maire cité dans la délibération n°2021-016 et suite aux différents mouvements opérés au sein du SLIS (recrutement, démission, changement de grade...) qui entraînent une modification du nombre des représentants du CCCSPV

Vu la délibération n°D312023 du 18 novembre 2023 de la commune de Surjoux-Lhopital,

Elle ajoute que :

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 7 novembre 2005 portant organisation des Comités Consultatifs Communaux et Intercommunaux des Sapeurs-Pompiers Volontaires, le CCCSPV présidé par le Maire et l'assemblée et doit désigner les représentants des Elus au sein du CCCSPV en nombre égal aux représentants des sapeurs-pompiers volontaires élus.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, les représentants des sapeurs-pompiers volontaires doivent comprendre un représentant de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps communal.

Considérant que le corps communal de Chanay / Surjoux-Lhopital ne dispose pas d'assez de sapeurs-pompiers volontaires qui permettrait de bénéficier d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour chacun des grades.

➤ **Commune de Chanay :**

- Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire, Présidente et représentante titulaire,
- Monsieur Cédric REBUCINI, Conseiller Municipal, représentant titulaire,
- Monsieur Claude ROUX, Adjoint au Maire, représentant suppléant,
- Monsieur Didier CHIVOT, Conseiller Municipal, représentant suppléant,

➤ **Commune de Surjoux-Lhopital :**

- Monsieur Frédéric MALFAIT, Maire, représentant titulaire,
- Monsieur Jean-Michel ROLLET, Maire délégué et premier Adjoint, représentant suppléant,

Délibération publiée sur le site internet de la commune le 19 janvier 2024.



En cas de nécessité et d'évolution au sein du corps communal, Monsieur Jean-Michel ROLLET passera en tant que représentant titulaire et Messieurs Jacques NOE et Bruno CONSANI prendront place en tant que représentants suppléants.

➤ **Sapeurs-pompiers volontaires :**

- **Adjudant-Chef et Chef de Corps** : BORNARD Jean, représentant titulaire,
- **Caporal** : BORNARD Julien, représentant titulaire,
- **Sapeur-Pompier** : BOUCHET Dimitri, représentant titulaire,
- **Adjudant-Chef** : Pas de suppléant (aucun autre sapeur-pompier nommé à ce grade),
- **Caporal** : BOUCHET Brice, représentant suppléant,
- **Sapeur-Pompier** : DUMAS GONNET Aurélie, représentante suppléante.

L'Assemblée Délibérante, après avoir ouï l'exposé :

- **APPROUVE** la modification relative à la nomination des représentants des Elus titulaires et suppléants de la commune de Chanay au sein de ce comité ;
- **APPROUVE** la modification relative à la nomination des représentants des Elus titulaires et suppléants proposés par la commune de Surjoux-Lhopital ;
- **VALIDE** la liste des représentants des sapeurs-pompiers volontaires titulaires et suppléants ;
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier la présente délibération à la commune de Surjoux-Lhopital ainsi qu'au Chef de Corps ;
- **PRECISE** que la commission chargée des finances du SLIS reste au nombre de deux délégués par commune tel que défini dans la convention annexe à la délibération n°2021-005 ;
- **AJOUTE** que ladite commission sera composée, en ce qui concerne la commune de Chanay, de Madame le Maire et de Monsieur REBUCINI ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents administratifs en lien avec le CCCSPV.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Emilie PIN